

PROCÈS-VERBAL

DU 17 SEPTEMBRE 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le mardi dix-sept septembre à 20H30, le Conseil Municipal de la Commune de SERVAVILLE-SALMONVILLE, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la Présidence de Monsieur Jean-Paul DUPRESSOIR.

ETAIENT PRESENTS : MM. DUPRESSOIR – DELABOS – DESOMBRE – GLÜCK – MASSET – MAUGER – Mmes – BERNSTEIN – SEVESTRE – DURAND – COURTY – DESANNAUX.

ABSENTS : Jean-Luc GARIN, Stéphanie ENOU, Gabriel VERHAEGHE.

EXCUSÉ(ES) : Madeleine VAN DEN BOSSCHE (procuration à Julien GLÜCK)

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Fabienne BERNSTEIN

QUORUM : 8

Ordre du jour :

I- APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 18 juin 2024

II- COMPTES RENDUS DE REUNIONS

III- DÉLIBÉRATIONS À PRENDRE (prolongation de trois ans de la dérogation pour la semaine à quatre jours ; créances irrécouvrables ; redevance d'occupation du domaine public – Syndicat Mixte Seine-Maritime numérique76).

IV- LOGEO SEINE

V- INFORMATIONS DIVERSES

VI- QUESTIONS DIVERSES

I- **APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 18 JUIN 2024** :

Accord à l'unanimité des membres présents.

II- **COMPTES RENDUS DE RÉUNIONS** :

a) Syndicat d'eau 20/06/2024 : (Benoit DELABOS)

Monsieur DELABOS fait un résumé des points abordés sur :

- Délibération réserve incendie (modification du règlement de service).
- Rétrocession pour les communes : pièces à fournir pour les rétrocessions de lotissement au syndicat...
- Rétrocession de lotissement.
- Décisions modificatives : sécurisation captage de RY, marché tranche 3 à MARTAINVILLE.
- Point sur travaux assainissements.
- Point sur travaux eau.

b) Conseil Municipal des Jeunes : (Alban MAUGER)

Réunion des adultes pour faire un point.

Pour le moment il y aurait 7 enfants intéressés pour le renouvellement du CMJ. L'objectif est d'en avoir 2 ou 3 de plus. Un appel à candidature va être fait sur panneau pocket. Il y a eu une discussion sur les événements à reconduire. Pas d'halloween cette année mais maintien Noël et Pâques. Le CMJ demande au Conseil Municipal s'il est possible d'investir dans un sapin lumineux. Se renseigner des tarifs.

Réunion avec les enfants prévue le 20 septembre 2024.

Illumination Noël de la Mairie prévue le 06 décembre 2024 à 19h.

c) Déchets Ménagers 09/09/2024 : (Jean-Paul DUPRESSOIR)

Monsieur le Maire fait un résumé de la réunion de la commission technique.

- Collecte des biodéchets dans les cantines : choix d'un prestataire pour 2025, faire une convention avec la commune et le SIVOS.

- Collecte des déchets en expérience sur 15 écoles ➤ 4 381 repas/j = 1609 kg/mois soit 1kg/élève.
- Recyclerie des 3 déchetteries au 1^{er} semestre 2024 : 1635 kg Bosc le Hard, 2511 kg BUCHY ; 3256 kg Montville.
- Projet du règlement collecte : distribué aux conseillers.
- Remplacement du logiciel de déchetterie.

- Convention pour collecte du centre de Grugny : société IKOS pour biodéchets non collectés par la Communauté de Communes. Ramassage 3 fois par semaine.
- Fiche diagnostic de la TÉOM (2022) : en légère augmentation
- Déchet du bâtiment : autorisation du Président du SMEDAR à signer une convention avec un éco organisme pour les gravats.

d) Projet d'extension salle polyvalente et remplacement chauffage salle de sport 10/09/2024 : (Julien GLÜCK)

Présentation des études d'opportunité du SDE76 sur les énergies renouvelables :

3 notes d'opportunité ont été réalisées :

- Étude sur la géothermie
- Étude sur le bois-énergie
- Étude sur le potentiel solaire/photovoltaïque

Géothermie :

- 8 puits de 150 m chacun = 1200 m de tuyaux sous terre
- Attention car le passage de véhicules ne sera plus possible sur la zone des puits (sauf tondeuse).
- Etude basée sur un besoin de puissance de 90 kW pour le chauffage de la salle
- Budget estimatif :
 - o 120 k€ pour la pose des sondes
 - o 85 k€ pour la pompe à chaleur géothermique
 - o 69 k€ pour le remplacement du plancher chauffant (ou un peu moins d'après chauffagiste)
 - o **TOTAL = 244 k€**
- Avec une subvention de l'ADEME, il resterait 146 k€ à charge. D'autres aides publiques pourront être sollicitées.
- Coûts d'exploitation d'environ 7 k€ par an (vs 24 k€ aujourd'hui).
- Un autre scénario est étudié avec des aérothermes comme émetteurs mais nettement moins intéressant car besoin de plus de puissance pour un confort moindre, solution moins onéreuse mais moins pérenne.

Bois énergie :

- Chaudière bois granulés ou déchiqueté déjà évoquée précédemment.
- 28 T par an de consommation estimée (soit 3 livraisons environ).
- Attention à la gestion du stockage + besoin d'un local chaufferie, chemin d'accès, ...
- Contraintes d'entretien, évacuation des cendres.
- 11900 € de combustibles par an vs 6900 € en géothermie.

Solaire :

- C'est le SDE qui investit et revend l'énergie.
- Attention car le toit est en Fibrociment amianté et l'orientation du toit de la salle n'est pas optimale (ouest).
- En l'état l'étude proposée n'est pas pertinente.
- A étudier : panneaux sur extension orienté sud en autoconsommation.

Les grandes lignes du projet global

- Projet de rénovation énergétique + chauffage de la salle de sport + création d'une extension + optimisation des locaux.
- Travail global sur l'ensemble des bâtiments.
- Pour limiter les procédures d'appels d'offres et se rendre éligible à un maximum de subventions.

Le remplacement du plancher de la salle de sport devient indispensable car il se détériore au fil des années avec remontées d'humidité. Un chauffage au sol est plus confortable et plus efficace, moins énergivore. L'extension devient indispensable pour le village (beaucoup de demandes d'associations). Besoin de chauffage pour la salle de sport.

Pas de besoin sur la partie salle de cérémonie dont l'installation de chauffage est récente.

L'école maternelle est branchée électriquement sur la salle polyvalente (câble aérien + compteur jaune). L'idée est de créer un compteur spécifique pour l'école et de passer la salle en tarif bleu ultérieurement.

Bibliothèque : réorganisation des pièces de stockage qui permettrait un petit agrandissement (voir plus loin).

Réflexion sur le chauffage de la salle de sport :

Avec les différents usages de la salle (régulièrement pour le sport et ponctuellement pour des événements festifs) se pose la question de la régulation de la température.

Le besoin de puissance de 90 kW est calculé pour pouvoir monter la température à 20°C à l'aide d'émetteurs de type aérothermes. Le plancher chauffant permettra de baisser ce besoin (étude de puissance à réaliser).

L'étude thermique réalisé par Bureau Veritas n'est pas utilisable. Une nouvelle étude thermique est donc nécessaire.

L'isolation au niveau du plafond paraît en état (30 cm de laine de verre sans trou apparent). A étudier l'isolation par l'extérieur au niveau des murs.

Prévoir le remplacement des ouvrants qui sont abimés et devenus non conformes ERP.

Attention à l'amiante au niveau de la toiture.

Une sur-ventilation est conseillée. Les PAC pourraient utiliser la sur-ventilation pour récupérer les calories de la salle et aider à son chauffage.

Le parquet actuel est abimé avec des remontées d'humidité. Pour le futur revêtement, on partirait sur de la résine.

Réflexion sur la réalisation d'une extension

Besoin de nouveau locaux :

- Développement des associations et de leurs besoins.
- Développement de la population servavillaise et attractivité de la commune.
- Le planning de la salle de sports est saturé pour 2024/25 (pas de possibilité d'accueillir un nouveau cours de yoga).

Avec la déconstruction du préfabriqué, attention à la gestion des stocks de matériels et au problème d'amiante éventuel dans le bâtiment.

Pour l'extension :

- Construction en bois / matériaux biosourcés = un projet plus vertueux (plus de subventions) et plus confortable.
- Collecte des besoins des associations : Club de l'amitié, anciens pompiers...
- Les besoins de la Mairie : salle de réunion, 2^{ème} bureau de vote si la population dépasse les 1000 votants...
- Cuisine actuelle trop petite et pas aux normes : agrandissement indispensable.
- Besoin de stockage pour le matériel des associations (aujourd'hui 48m²).
- Panneaux solaires : voir si possible dans la première phase. Si non, prévoir que la toiture supporte les panneaux.

Présentation d'une ébauche de plan :

- Stockage de 65 m².
- Grande salle divisible en 2 plus petites.
- Extension de la cuisine.
- Sanitaires / vestiaires + éventuellement sanitaires publics accessibles de l'extérieur ?

Pour étayer la réflexion, il serait bon de regarder les PLUI et SCoT de la communauté de communes pour voir comment SERVAVILLE est défini par rapport aux communes avoisinantes => mieux définir besoins de la Communauté de Communes et de la commune. Voir aussi les possibles évolutions de l'école et de la cantine.

Il est important de se projeter à 10-15 ans pour l'ensemble des besoins : écoles, assos, vieillissement de la population, école de musique...

Il serait intéressant que les associations disposent d'un lieu d'archivage + un bureau avec ordinateur et imprimante.

Est-ce qu'il serait possible de travailler en élévation en créant de petits locaux à l'étage ? Attention aux exigences PMR + plan d'évacuation, quid des panneaux photovoltaïques ?

Rencontre avec un architecte spécialisé :

Monsieur AKIRI propose de réaliser une pré-étude gratuite pour avoir une idée des montants. Il connaît bien les procédures d'AMO, marchés publics, subventions...

Proposition de réalisation d'une pré-étude du projet :

- Étude thermique, étude structure, étude du sol de la salle par carottage.
- Réalisation de plans selon nos demandes et besoins.
- Proposition de choix techniques concernant le chauffage.
- Étude des coûts de chaque poste de travaux.
- Liste des subventions éligibles selon notre projet.

Il ferait une étude structure : entre la salle de sport et la salle de cérémonie, il y a un toit plat sur lequel les PAC pourraient être installées si la structure le permet. Proposition d'un chauffage PAC : 2 machines de 40 kW avec des circuits séparés. L'investissement serait moindre qu'en géothermie mais la géothermie reste plus intéressante sur le long terme. Le besoin de puissance est à déqualifier avec un système en plancher chauffant plus efficace qu'en aérotherme. Le chauffagiste propose une pose du plancher chauffant en moins d'un mois (possible sur un mois d'été pour impacter le moins possible les activités).

Les rôles de chacun :

La première étape est l'expression des besoins actuels et futurs. Trois groupes de travail sont définis :

- Cohérence territoriale + aides publiques : Madeleine / Francis.
- Rénovation de l'existant : Julien / Eric / Alban / Benoît.
- Extension : Sabrina / Francis / Julien.

Prochaines réunions :

- Jeudi 19 septembre – 20 h : Groupe de travail Rénovation énergétique et chauffage de la salle de sport.
- Jeudi 26 septembre – 20 h : Groupe de travail Extension.
- Jeudi 10 octobre – 20 h : Réunion de la commission pour validation du cahier des charges.

e) SCoT le 11/09/2024 : (Jean-Paul DUPRESSOIR)

Monsieur le Maire informe que le projet de révision du SCoT est en cours d'élaboration. Constat à venir, moins de construction en dehors des périmètres.

III- DÉLIBÉRATIONS À PRENDRE :

1) Délibération N°18-2024 : prolongation de trois ans de la dérogation pour la semaine à quatre jours

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que le décret n° 2017-1108 du 27 juin 2017 autorise à « déroger » à l'organisation de la semaine scolaire de 4,5 jours. Il permet au Directeur Académique des Services de l'Éducation Nationale, sur proposition conjointe de la commune et du conseil d'école, d'autoriser des adaptations à l'organisation de la semaine scolaire ayant pour effet de répartir les heures d'enseignement hebdomadaires sur 8 demi-journées réparties sur quatre jours, sans modifier le temps scolaire sur l'année ou sur la semaine.

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 2121-29,

Vu le code de l'éducation.

Vu le décret n° 2017-1108 du 27 juin 2017 relatif aux dérogations à l'organisation de la semaine scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires publiques,

Vu la délibération de la Commune de SERVAVILLE-SALMONVILLE en date du 25 mai 2021.

Considérant les intérêts des élèves de la commune de **SERVAVILLE-SALMONVILLE**.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents :

- APPROUVE la prolongation de trois ans pour l'organisation de la semaine de 4 jours, les lundis, mardis, jeudis et vendredis, selon les horaires 9h-12 h et 13h45 -16h45, dès la rentrée 2024.
- SOLLICITE le renouvellement de la dérogation prévue en ce sens auprès du Directeur Académique des Services de l'Éducation Nationale (DASEN) ;
- CHARGE Monsieur le Maire de transmettre la présente décision au SIVOS pour transmission au DASEN.

2) Délibération N°19-2024 : créances irrécouvrables

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il y a une créance irrécouvrable pour laquelle le recouvrement est impossible. Les créances irrécouvrables correspondent aux titres émis par la collectivité mais dont le recouvrement ne peut être mené à son terme par le comptable public en charge du recouvrement.

Ainsi, l'admission en non-valeur est demandée par le comptable lorsqu'il démontre que malgré toutes les diligences qu'il a effectuées, il ne peut obtenir le recouvrement.

Après consultation, le Conseil Municipal propose d'inscrire au budget 2024, le crédit de 98,30 € au compte 6541 « Créances admises en non-valeur.

Cette admission en non-valeur concerne un titre émis en 2021 pour un montant de 90 € (encart publicitaire) auquel s'ajoute les frais engagés par la trésorerie pour 8,30 €.

Un certificat administratif mentionnant le détail de la somme à inscrire au compte 6541 sera transmis à la trésorerie.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents :

- APPROUVE l'ouverture de crédit au compte 6541 pour un montant 98,30 €

3) Délibération N°20-2024 : redevance d'occupation du domaine public-Syndicat mixte Sine Maritime Numérique 76

Monsieur le Maire, expose au Conseil Municipal :

Qu'il a été contacté par la DIRNO (Direction Interdépartementale des Routes Nord-Ouest), pour le compte du syndicat représenté par Mme Virginie LUCOT-AVRIL en sa qualité de Présidente, pour déploiement et le maintien de la fibre optique sur la commune de SERVAVILLE-SALMONVILLE.

En contrepartie de l'occupation privative du domaine public, une redevance d'occupation du domaine public sera perçue par la commune de SERVAVILLE-SALMONVILLE pour une période de 5 ans à compter du 10 septembre 2024 au 09 septembre 2029.

Le tarif est fixé au 01/01/2024 à 48.27 €/km linéaire selon le décret 2005-1676 du 27 décembre 2005 et des articles L.2125-4, L2321-4 et L2322-4 du CG3P.

La revalorisation de la redevance annuelle sera actualisée au 1^{er} janvier de chaque année selon l'indice TP01.

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents :

ARTICLE 1 – AUTORISE Monsieur le Maire à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

IV – LOGEO SEINE :

Monsieur le Maire a reçu un courrier de Logéo Seine le 22 août 2024 pour la mise en vente des 10 logements sociaux situés à Servaville – Logements proposés BRS (Bail Réel Solidaire), prioritairement aux locataires actuels. Si les occupants ne souhaitent pas acheter leur logement, il est possible qu'ils restent locataires. De plus la loi de finances 2021 prévoit la possibilité de procéder à un abattement partiel ou total de la TFPB (La taxe foncière sur les propriétés bâties) au bénéfice des familles modestes.

Pour rappel, la commune a donné les terrains pour la construction des logements sociaux sur le territoire de la commune.

Après discussion, le Conseil Municipal n'est pas favorable à la mise en vente en BRS ni pour l'abattement partiel ou total. La taxe foncière reste une manne financière pour la commune. Le Conseil Municipal souhaite conserver les logements sociaux sur la commune.

Une réponse va être faite dans ce sens à Logéo Seine.

V - INFORMATIONS DIVERSES :

Espace DUGELAY :

1^{ère} quinzaine d'octobre, il va y avoir le décapage pour la marnière et la butte de terre va être cassée.

Devis :

Les devis pour le four ont été réactualisés.

LANEF : 4 613,25 € H.T. soit 5 535,90 € T.T.C

MATURA : 5 037,75 € H.T. soit 6 045,30 € T.T.C

Personnel :

Monsieur le Maire informe que la nouvelle secrétaire est arrivée le 19 août 2024.

Travaux effectués par les employés communaux :

Les travaux à école sont terminés dans la classe de Mme CARRÉ, installation de 2 bancs au terrain de boules et un banc au terrain de tennis. Les balustrades ont été installées au cimetière. Le panneau de SERVAVILLE a été remis rue de la Briqueterie. Nettoyage des massifs et mise en place de copeaux. Trous faits pour les buts de hand. Changement de place du lave-linge et sèche-linge à la chaufferie de la salle polyvalente.

Déchetterie :

Des blocs de béton ont été retrouvés sous les branches. Monsieur le Maire va mettre un article dans la note d'information, rappelant les règles pour le dépôt communal (branchage et pelouse).

Date à retenir :

- Cérémonie du 11 novembre à 11h au monument aux morts.

- Prochain Conseil Municipal le 05 novembre 2024.

VI - QUESTIONS DIVERSES :

Isabelle DURAND demande que les haies soient taillées dans les chemins piétonniers. Monsieur le Maire informe que des rappels ont été mis sur panneau pocket.

Stéphanie DESANNEAUX informe que l'enrobé des trottoirs s'affaisse à plusieurs endroits. Monsieur le Maire va rappeler l'entreprise.

Pierre DESOMBRE signale que la haie d'un habitant rue de la Fosse aux loups gêne le passage des bus. Monsieur le Maire va l'appeler. Il informe également que le panneau pour le car est toujours par terre au niveau de la RN31. Monsieur le Maire va contacter le service.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 22h55.

Le Maire
Jean-Paul DUPRESSOIR

psecrétaire de séance
Fabienne BERNSTEIN